

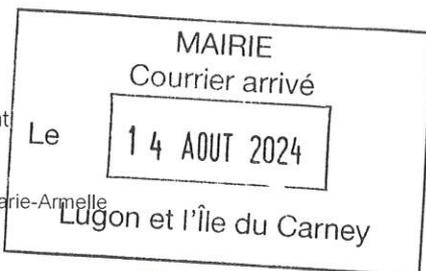


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Romain CHAVIGNON
Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : FOUERE Marie-Armelle
Téléphone : 05 56 01 73 51
Mail : ma.fouere@inao.gouv.fr



3061



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Monsieur le Maire

1 Place Jean Moulin

33240 Lugon et l'Île du Carnay

Bordeaux, le 13 août 2024

Objet : PLU révision générale Commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay

Monsieur le Maire,

Par mail reçu le 29 juillet 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision générale du PLU de la commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay.

La commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) «Bordeaux», «Crémant de Bordeaux» et «Bordeaux supérieur». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) «Canard à foie gras du Sud-Ouest», «Jambon de Bayonne», «Agneau de Pauillac», «Bœuf de Bazas», «Porc du Sud-Ouest» et de l'IGP viticole «Atlantique».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay couvre 1 094 ha dont 853 ha sont délimités en AOC et 434 ha étaient plantés en vignes en 2022, avec 52 exploitants dont 37 ayant leur siège sur la commune. Il n'y a pas de productions sous IGP autres que viticole sur la commune.

La population est estimée à 1369 habitants en 2020. Le PADD (plan d'aménagement et de développement durables) envisage une augmentation d'une centaine d'habitants à l'échelle du PLU, soit une cinquantaine de logements à réaliser hors rétention foncière. La consommation au titre des espaces Naturels Agricoles et Forestiers représentait environ 6,75 ha entre 2012 et 2021. L'effort de modération de la consommation de l'espace a pour objectif de réduire de 50% la consommation des espaces NAF (Naturel Agricole Forestier) en priorisant le développement dans et aux abords immédiats des enveloppes urbaines. La collectivité affiche comme objectif la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières.

Au final, quatre espaces font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation :

- A Conte (6 logements), environ 4 800 m² délimités en AOC et en partie en vignes, mais totalement enclavés dans l'urbanisation,
- Rue du 19 mars (26 logements), environ 13 350 m² délimités en AOC et plantés en vignes, mais en dent creuse entre le bourg (église, mairie) au sud-ouest, un lotissement au nord-ouest et la zone d'activités de la cave coopérative au nord. Une bande tampon de 10 m est prévue à l'interface avec le vignoble au sud-est aménagée sous la forme d'une bande boisée et arborée,
- A La Perche (6 logements), environ 5 400 m² délimités en AOC mais totalement enclavés dans le tissu urbain pavillonnaire,
- A Blanzac-Est (12 logements), environ 9 450 m² délimités en AOC mais totalement enclavés dans le tissu urbain pavillonnaire.

Ces choix de développement apparaissent cohérents avec un impact limité sur les espaces viticoles délimités en AOC.

Au final, l'artificialisation induite par le PLU représenterait un total de 2,24 ha, soit une réduction de 67% de la

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BEGLES

1 quai Wilson

33130 BEGLES

TEL 05 56 01 73 44 / TELECOPIE : 05 56 01 05 74

INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr - www.inao.gouv.fr

consommation observée entre 2012 et 2021.

Dix bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination sont identifiés dans le projet de PLU. Les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination de ces bâtiments nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site. Un seul STECAL est identifié pour permettre l'agrandissement du cimetière avec un impact très limité sur l'espace délimité en AOC (environ 1 200 m²).

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci a peu d'incidence directe sur les AOC et IGP concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint



Romain CHAVIGNON

Copie : DDTM 33

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BEGLES

1 quai Wilson

33130 BEGLES

TEL 05 56 01 73 44 / TELECOPIE : 05 56 01 05 74

INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr - www.inao.gouv.fr